

VISITE DES PROPRIÉTÉS

Delson, le 30 août 2017 – La Ville de Delson doit procéder à l’inventaire des immeubles au moins une fois à tous les neuf ans pour se conformer à la Loi sur la fiscalité municipale du Québec. Ce processus a pour but de s’assurer de l’exactitude des données de chaque immeuble. La firme d’évaluation Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. a donc été mandatée à cet effet. Elle débutera la visite au mois d’octobre 2017.

Les représentants de la firme auront en leur possession une carte d’identité avec photo ainsi qu’une lettre d’identification signée par la Ville.

À noter que les visites pourront s’effectuer du lundi au vendredi, entre 9 heures et 20 heures. À cette occasion, l’évaluateur ou son représentant doit visiter l’intérieur et l’extérieur de votre propriété ainsi que prendre des photos de l’extérieur de l’immeuble.

En cas d’absence, celui-ci procèdera à l’inspection extérieure et laissera à votre domicile un questionnaire accompagné d’une enveloppe affranchie. Il est important de le remplir et de le retourner à la firme mandatée.

- 30 -

Pour de plus amples informations :
Service des communications
450 632-1050, poste 3500